

Maison individuelle passive à ossature bois auto-construction partielle

Il s'agit d'une maison individuelle neuve, destinée à accueillir une famille de quatre personnes, et servant également de lieu de travail à l'une des personnes du couple (travail de bureau d'études).

.....

CONTEXTE DU PROJET



Vue de la façade Sud

Le terrain d'assise est issu de la division en plusieurs parcelles du terrain d'origine, de grande superficie, suite à héritage/succession.

Il se situe à environ 500 mètres d'altitude, sur une partie pentue (environ 10%) descendant vers le sud-sud-ouest.

JL Delpont

DESCRIPTION DES CHOIX DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

L'idée était de partir d'une architecture simple et se prêtant bien à l'auto-construction. La maison est disposée sur deux niveaux et sur une base rectangulaire, avec un garage attenant.

Les objectifs et enjeux principaux étaient :

- une maison qui consomme très peu, donc passive, et qui reste confortable été comme hiver ;
- le recours à des isolants biosourcés, la limitation de l'usage du béton (ossature bois) ;
- une résilience dans les choix techniques (poêle à bûches, pas de domotique ni de motorisation des protections solaires, cuisine au gaz, récupération des eaux pluviales).



Protections solaires en été



Vue du séjour



La végétation a poussé après dix ans

RETOUR SUR EXPÉRIENCE

Avec presque 10 ans de retour d'expérience, le constat est que la maison reste très confortable en toutes circonstances (des températures ne dépassant pas les 27-28°C en été), tout en consommant extrêmement peu (moins d'un 1/2 stère bois bûches par an).

La très grande étanchéité à l'air de la maison est particulièrement appréciée dans cette région ventée, avec un effet « cocon » (aucun courant d'air et forte limitation des bruits extérieurs) très agréable.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Véranne

Maîtrise d'ouvrage privée, particulier

Habitat individuel

Construction neuve

160m²

348 000 € TTC (travaux et études, hors terrain)

2013 à 2016

Équipe de maîtrise d'œuvre

Pas de maîtrise d'œuvre

(auto-construction partielle)

Artisans

- Terrassement : Montagnier TP, Pélussin
- Gros-œuvre : SARL Mounier, Lupé
- Terrassements-VRD : Armellie BTP, Mallevall
- Charpente-ossature bois : SAS Durieux & Fils, Dunières
- Zinguerie : SARL Drevet Stéphane, Dunières
- Menuiseries extérieures : Andre Menuiserie, Chavannes
- Carrelage/faïence : Carrelage Corompt, Véranne
- Tous les autres lots ont été réalisés en auto-construction

POURQUOI LE CONFORT D'ÉTÉ POUR LE PARC DU PILAT ?

Se protéger contre la chaleur est tout aussi important que de s'isoler contre le froid.

Avec cette fiche projet, le Parc souhaite partager avec vous l'importance de l'approche globale que permet le projet d'architecture.

Des dispositifs passifs ou techniques (protection solaire, ventilation, usage) aux choix constructifs ou de matériaux (inertie, enveloppe thermique), l'important pour un bâtiment confortable est :

- de se protéger du soleil
- d'avoir une enveloppe thermique performante
- d'émettre peu de chaleur
- d'avoir de l'inertie massique
- de ventiler la nuit

(source : *Le confort d'été dans l'habitat. Principes fondamentaux, études de cas et solutions écologiques*, Franck JANIN, Jean-Luc DELPONT, Marine JANIN, Nicolas JANIN, éd. Terre vivante, 2024)

Autre ressources utiles

Histoire naturelle de l'architecture. Comment le climat, les épidémies et l'énergie ont façonné la ville et les bâtiments, Philippe RAHM, éd. Pavillon de l'Arsenal, 2020

Architecture et volupté thermique, Lisa Heschang, éd. Parenthèses, 1981



Parc naturel régional du Pilat
2 rue Benaÿ 42410 Pélussin
04 74 87 52 01
info@parc-naturel-pilat.fr
www.facebook.com/Parcdupilat

www.parc-naturel-pilat.fr

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.